

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Compte-rendu

RÉGIES MUNICIPALES – CAUTIONNEMENT et PRIME DE RESPONSABILITÉ

Le conseil municipal est informé du changement intervenu au niveau des régisseurs d'avances et de recettes. Les régisseurs étant astreints à un cautionnement et bénéficiant d'une indemnité de responsabilité en fonction du montant de la régie, le Conseil municipal fixe le cautionnement à 460 € pour la régie « diverses » et à 300 € pour la régie « restaurant scolaire », la prime de responsabilité annuelle à 120 € pour la régie diverses et à 110 € pour la régie restaurant scolaire.

PERSONNEL AVANCEMENT DE GRADE - TAUX DE PROMOTION

Il convient de fixer le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour les avancements de grade pour l'année 2009.

-Le conseil fixe, pour l'année 2009, à 100 % le taux de promotion au grade d'Adjoint Administratif territorial 1ère classe et à 25 % le taux de celui des Adjoints Techniques Territoriaux 1ère classe, sous réserve de l'avis du Comité technique paritaire du CDG.

CCOR – DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Monsieur le Maire explique que la commission d'évaluation des transferts de charges a pour rôle de quantifier les nouveaux transferts de charges pour chaque commune de la C.C.O.R. Le conseil communautaire et les conseillers municipaux sont amenés à délibérer au vu du rapport rendu par cette commission. Il convient de désigner deux délégués pour cette commission.

Le Conseil municipal désigne Messieurs HUGUES Claude et NEMOZ Philippe en qualité de délégués au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la C.C.O.R.

DÉNOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commission Voirie a recensé les voies communales. Il appartient au conseil de donner un nom à deux voies : il s'agit de la voie qui relie la rue de la Gare à la crèche et de la voie piétonnière qui relie le lotissement de l'allée des Charmilles à la route de St Romain.

La voie desservant la crèche s'appellera "Rue de Montgivray" et celle qui relie le lotissement "Chamoux" à la R.D. 18 route de St Romain "Allée des Prunus".

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

M. BUONO indique que le législateur a simplifié la procédure de classement – déclassement, sous certaines conditions. Pour le dossier présenté, il suffit d'une délibération du conseil municipal.

Il précise que le classement actuel date de 1992. Un certain nombre de rues ne sont donc pas intégrées dans la voirie communale. La commission a recensé toutes les voies à inclure ; elle propose de classer certains chemins ruraux en voies communales. Un tableau est remis à chaque conseiller précisant les voies à intégrer, les linéaires et les surfaces.

Après étude du tableau qui lui a été remis, le conseil entérine le classement qui lui est proposé.

CRECHE – Intervenants 2009

Le Conseil municipal donne son accord pour l'intervention à la crèche :

- . d'une psychologue : 15 h (dix séances de 1 h 30) - intervention par rapport au personnel ;
- . d'une formation "risques liés à l'activité physique" par le biais de la médecine du travail, 6 heures réparties en théorie et en pratique, coût de la formation 550,00 € H.T.
- . d'un professeur de musique : dix séances de 0 h 45 - intervention au niveau des enfants.

FINANCES - TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2009

Le Conseil municipal vote les tarifs 2009 applicables dès le 1^{er} janvier:

Garderies scolaires

Journée semaine	0.93 €
Mercredi Demi-journée	2.37 €
Mercredi journée	4.56 €

Extérieur Mercredi Demi-journée	4.75 €
Extérieur Mercredi journée	9.13 €

Multi-accueil

Accueil occasionnel pendant les vacances (sans changement) : 15.00 €/jour

Location des salles communales

Salle des fêtes – Habitant Pouilly – 1 jour	252 €
Salle des fêtes – Extérieur – 1 jour	466 €
Salle des fêtes – Habitant Pouilly – 2 jours	354 €
Salle des fêtes – Extérieur – 2 jours	570 €
Salle du bourg	99 €
Salle Saint-Martin	50 €
Salle des fêtes – Associations	117 €
Caution Salle des fêtes	600 €
Caution Salle du bourg	200 €
Caution Salle Saint-Martin	100 €

Location de matériel

Location table	maintenu
Location banc	maintenu
Location chaise	maintenu

Concessions trentenaires au cimetière

Emplacement simple	214 €
Emplacement double	375 €
Case columbarium pour 30 ans	625 €

BRIS de VITRE à l'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – Remboursement par l'assurance

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnisation de 192.82 € concernant le remplacement d'une vitre cassée à l'école élémentaire.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CE1 – CLASSES TRANSPLANTÉES – ANNÉE 2009 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE

Mme DEMEURE BESSON, Responsable de la Commission ENFANCE, détaille le projet de classe transplantée concernant les élèves de la classe de CE1, soit 20 élèves. Il s'agit d'un séjour à AZANNES au village des vieux métiers, qui se déroulera du 17 au 20 mars 2009. Elle présente également un projet de classe transplantée pour les enfants du CP – CE1 à BULLY sur une durée de 3 jours.

M. le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe pour le versement d'une subvention sur l'année 2009. Le conseil municipal décide d'accorder 10 € par enfant.

ÉLECTIONS PRUDHOMMALES

M. THIVEND informe le conseil de la composition du bureau de vote à former le mercredi 3 décembre pour les élections prudhommales. Le bureau, concernant uniquement les salariés, sera ouvert de 8 à 18 heures à la salle du bourg.

INFORMATIONS DIVERSES

Le goûter des anciens aura lieu le samedi 24 novembre à la salle des fêtes. La distribution des colis aura lieu le samedi 20 décembre.

Le site internet de la commune est en cours de réalisation et devrait être opérationnel début 2009.

La signature du contrat enfance aura lieu le 9 décembre 2008 en mairie de ST LEGER SUR ROANNE.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le 19 décembre 2008 et le vendredi 16 janvier 2009.